



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.803**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37357- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2014' - ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE.

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



12.08

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Enfance
JC 9811

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2014' - ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE.
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants et des adolescents, intitulé «Aix Box, la boîte loisirs de l'été».

Suite au succès rencontré lors de la première année, confirmé par un taux de remplissage maximum les étés suivants, la Direction Jeunesse et Vie Étudiante ainsi que la Direction des Sports proposent de développer en commun une nouvelle session du 7 juillet au 29 août, soient 8 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de base reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation jeunesse sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, et la poursuite d'un partenariat élaboré avec l'État mettant à disposition ses équipements, le dispositif de l'été 2014 propose, suite à une forte demande des familles en regard de la liste d'attente, une reconduction de la tranche d'âge des 6 - 8 ans sous la forme de deux groupes de 12 enfants, les moins de 7 ans, et les moins de 8 ans.

C'est ainsi que l'accueil « Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2014 » accueillera 120 jeunes par jour sur 8 semaines d'activités soient 960 box représentant 4800 journées enfants pour l'été 2014.

Aussi, afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle de ce dispositif, nous vous présentons :

- **les modalités d'inscription** conçues pour les jeunes Aixois de 6 à 16 ans à partir d'un dispositif de pré-inscription en ligne (logiciel développé et mis à jour par la Direction des Systèmes d'Information).

Afin de faciliter les démarches administratives, les familles pourront à nouveau créer leur compte en ligne dès le 14 mars à 9 heures, et procéder à leur pré-inscription à partir du 14 avril à 19 heures.

Est défini comme jeune Aixois tout jeune résidant dans la commune d'Aix-en-Provence durant l'été (sur justificatif de l'attestation d'hébergement du résidant aixois éventuellement).

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront à nouveau limitées à deux semaines durant l'été et seront contrôlées lors du rendez-vous personnalisé choisi en ligne par les parents.

- **la politique de tarification** restera inchangée par rapport à 2013, soit 70 € la semaine, repas compris pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), 85 € la semaine, repas compris pour les non-bénéficiaires de l'ARS.
les semaines du 14 juillet et 15 août, jours fériés, proposeront quatre jours de fonctionnement avec des tarifs applicables de 56 € repas compris (bénéficiaires ARS) et 68 € repas compris (non bénéficiaires ARS).
- **la création d'une unité fonctionnelle** détaillant la globalité des besoins inhérents à cette opération, ainsi que le seuil de procédure à appliquer pour chacun d'eux selon le code des marchés publics.

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2014 », nous vous demandons, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse «Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2014» tels que définis précédemment.
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle présentée en annexe.

2013.803 - ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2014' - ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE.

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

UNITÉ FONCTIONNELLE 2014

Objet : AIX BOX – LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
2000 impressions de pochettes informations aux parents	1 000,00 €	Marché de la communication A9064 en cours de renouvellement
Impression 5000 dépliant AIX BOX	1 000,00 €	Marchés de la Communication n° A9064 en cours de renouvellement
Campagne publicitaire	5 000,00 €	Marchés de la Communication n°N13001 en cours de renouvellement
Participation à l'entretien des locaux sportifs	10 000,00 €	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)
Services d'animations Culturelles, socio-culturelles et de loisirs	100 000,00 €	Article 30
Formule Repas	60 000,00 €	Article 30
Matériel pédagogique	10 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Transports Intramuros	20 000,00 €	Réseau Urbain
Transports Sorties mercredi	15 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
TOTAL :	222 000,00 €	

UNITÉ FONCTIONNELLE 2014

Objet : AIX BOX – LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
2000 impressions de pochettes informations aux parents	1 000,00 €	Marché de la communication A9064 en cours de renouvellement
Impression 5000 dépliant AIX BOX	1 000,00 €	Marchés de la Communication n° A9064 en cours de renouvellement
Campagne publicitaire	5 000,00 €	Marchés de la Communication n°N13001 en cours de renouvellement
Participation à l'entretien des locaux sportifs	10 000,00 €	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)
Services d'animations Culturelles, socio-culturelles et de loisirs	100 000,00 €	Article 30
Formule Repas	60 000,00 €	Article 30
Matériel pédagogique	10 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Transports Intramuros	20 000,00 €	Réseau Urbain
Transports Sorties mercredi	15 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
TOTAL :	222 000,00 €	